

- **Maude Côté, Roxanne Galland et Arianne Lavoie**, trois étudiantes de l'école du **Mistral**, ont servi de guides aux membres du comité de parents lors de la visite de leur école.

La salle **Snoezelen** et la [salle aventure](#) ont été présentées par **Jean-Guy Dubé**, éducateur spécialisé, ainsi que **Karine Lévesque**. La première permet aux élèves du Parcours préparatoire à la vie active (P.P.V.A.) de relaxer ou de retrouver une quiétude, tandis que la deuxième est munie de différents équipements qui ont pour fonction d'aider les élèves à développer leurs capacités physiques, à bouger pour dépenser leur énergie, ou pour évacuer les tensions qui leur causent de l'anxiété.

Les locaux et vestiaire de l'équipe de football du Mistral, le **MonarK**, ont été présentés par leur enseignant et entraîneur, **Martin Côté**. Ce dernier a aussi parlé du programme d'enrichissement Football du Mistral et des trois équipes (Juvénile, Cadet et Benjamin).

Les trois élèves ont aussi présenté la salle de spectacle ainsi que les deux salles de cours du programme d'enrichissement de **l'harmonie du Mistral**.

- **M. Carl Ruest**, directeur des Services des ressources matérielles et **M^{me} Louise Pigeon**, régisseuse du secteur du transport scolaire, sont venus présenter au comité de parents leur projet de révision de la **politique sur l'admissibilité au transport scolaire**. Les modifications proposées visent exclusivement le transport du midi :
 - Augmentation de 50 \$ pour obtenir une place en transport du midi, ce qui implique que le coût passerait de 125 \$ à 175 \$.
 - Augmentation des frais maximums annuels exigibles dans le cas de mesures d'accommodements ou de transport du midi, ce qui implique que le coût passerait de 250 \$ à 350 \$ par enfant ou de 375 \$ à 525 \$ par famille.
 - Institution d'un seuil minimal de 10 élèves à transporter pour organiser un parcours de transport du midi. Les écoles ayant les caractéristiques suivantes seraient exclues de cette politique :
 - une école ayant 30 élèves ou moins
 - une école n'ayant pas de service de garde
 - une école ayant un service de transport par berline

À titre de comparaison, si cette politique avait été en vigueur cette année, 8 parcours sur 35 auraient été annulés touchant 55 élèves, réalisant des économies de 15 000 \$.

Année scolaire 2013-2014	
Coût annuel du transport du midi	385 000 \$
Revenus provenant des frais de transport	250 000 \$
Manque à gagner	(135 000 \$)

Cette politique vise à combler un déficit annuel pour le transport du midi. M. Ruest estime que ces modifications combleraient une grande partie de ce déficit, mais pas complètement. Cette politique modifiée serait seulement valide pour une année. Elle devra être revue l'année prochaine. Il entrevoit la possibilité que la commission scolaire à terme doive de nouveau augmenter le seuil minimal pour organiser un parcours de transport du midi.

- Le comité de parents a émis les commentaires suivants en réponse au projet de révision de la politique sur l'admissibilité au transport scolaire. Le comité de parents souhaite que le transport du midi demeure et soit offert à tous, tout en tentant de diminuer le déficit monétaire et que le transport actif devienne une saine habitude de vie et qu'une diminution de la production des gaz à effet de serre soit constatée. Les recommandations émises par le comité à la Commission scolaire des Phares se retrouvent au procès-verbal de cette rencontre, mais voici un résumé :
 - Prévoir un plan quinquennal ou triennal des frais de transport scolaire
 - Envisager des partenariats avec le transport collectif déjà existant dans le milieu ou l'utilisation de berlines moins énergivore et dispendieuse
 - Examiner et étudier la capacité d'accueil de chacun des services de garde avant d'entrevoir de cesser le transport du midi
 - Réviser ses parcours de transport du midi pour les optimiser et envisager d'en fusionner quand cela est possible

- **M. Sébastien Dumais**, délégué à la **FCPQ**, rappelle que le congrès de la FCPQ aura lieu le 30 et 31 mai prochain. Les parents des conseils d'établissement ou du comité de parents peuvent choisir parmi une soixantaine de conférences. Habituellement des sommes sont prévues au budget des conseils d'établissement pour permettre aux parents qui s'y inscrivent de se faire rembourser pour les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription au colloque. Pour les conseils d'établissement qui n'ont pas suffisamment de sommes disponibles, le comité de parents peut les aider puisque un budget est prévu à cet effet. Un rabais est disponible pour ceux s'inscrivant avant le 21 avril.

- **M^{me} Élisabeth Beaudoin**, commissaire-parent, informe le comité de parents de :
 - la tenue de rencontre le mois dernier avec les écoles de l'Aquarelle et du Havre–Saint-Rosaire pour discuter de la possibilité d'introduire des services de traiteurs dans les services de garde de ces écoles;
 - l'annulation d'un congé scolaire pour compenser pour la journée de l'élection provinciale;
 - la nouvelle structure administrative dans laquelle la direction des Services des ressources financières sera abolie (*les ressources financières relèveront de la direction générale*) et dans laquelle sera créé une direction des Services des ressources informationnelles.

- **M. Pascal D'Astous** revient sur la tenue de la pièce de théâtre Top Net sur la **cyberintimidation** le 18 mars pour une vingtaine de parents. Les membres de la troupe de théâtre Parminou ont discuté avec les parents de cyberintimidation pendant près d'une heure après la représentation.